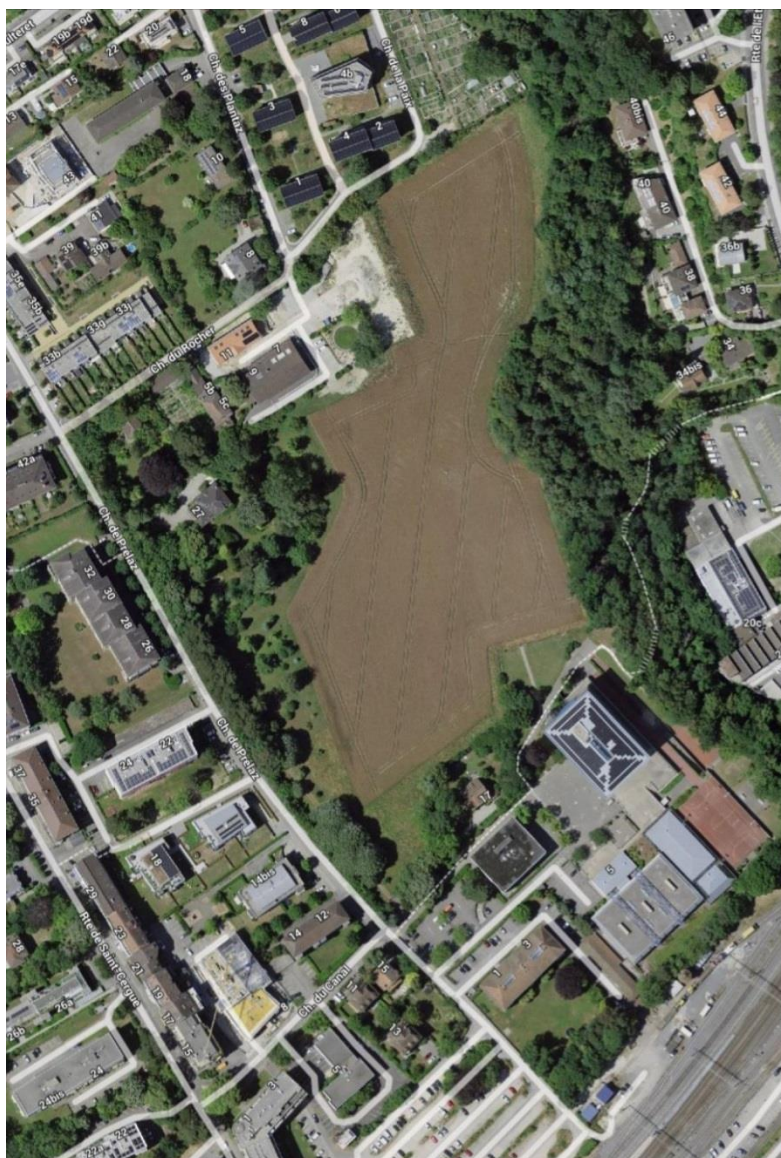


Nyon

Parcelle 643

Etude historique

Version augmentée



Bruno Corthésy

Décembre 2025



Bureau de recherche en histoire de l'architecture

Bruno Corthésy, avenue Louis-Vulliemin 10, 1005 Lausanne

021/311 70 46, bruno.corthesy@citycable.ch, www.brha.expert

La parcelle 643 se trouve au nord de l'agglomération de Nyon, quelque peu au-delà des voies de chemin de fer (fig. 1). Elle est bordée au nord par une vaste prairie (parcelle 672), au sud par le groupe scolaire du Rocher, à l'est par la rivière l'Asse et à l'ouest par le chemin de Prélaz. Elle est occupée par une seule construction, une maison d'habitation datant du XIX^e siècle, qui ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur¹.

La parcelle se caractérise par la présence d'une importante arborisation et d'un vaste dégagement au nord. L'ensemble qu'elle forme avec la parcelle 672 constitue un très grand îlot de verdure au sein de l'agglomération nyonnaise, souligné par les arbres bordant la rivière l'Asse et la densité des haies longeant les voies de circulation.



Fig. 1. Parcelle 643 (www.geo.vd.ch). De forme triangulaire, la parcelle 643 est occupée par une maison d'habitation, chemin de Prélaz 17. Elle est voisine des parcelles 672, 107 et 1553, autrefois relevant de la même propriété (fig. 5). Bordé à l'est par la rivière Asse, le site demeure encore largement dépourvu de construction. Il est en grande partie constitué de pâturage et de champs cultivés. Au nord-ouest se trouve une série d'habitations, individuelles et collectives. Au sud, a été construit en 1975 le groupe scolaire du Rocher, comprenant plusieurs bâtiments de salles de cours et une salle omnisport.

¹ Position du DGIP du 9.7.2025. Le bâtiment n'a pas été recensé, mais sa valeur patrimoniale est estimée à 4 (objet bien intégré et/ou objet n'étant pas nécessairement bien intégré, mais présentant néanmoins un intérêt du point de vue patrimonial).

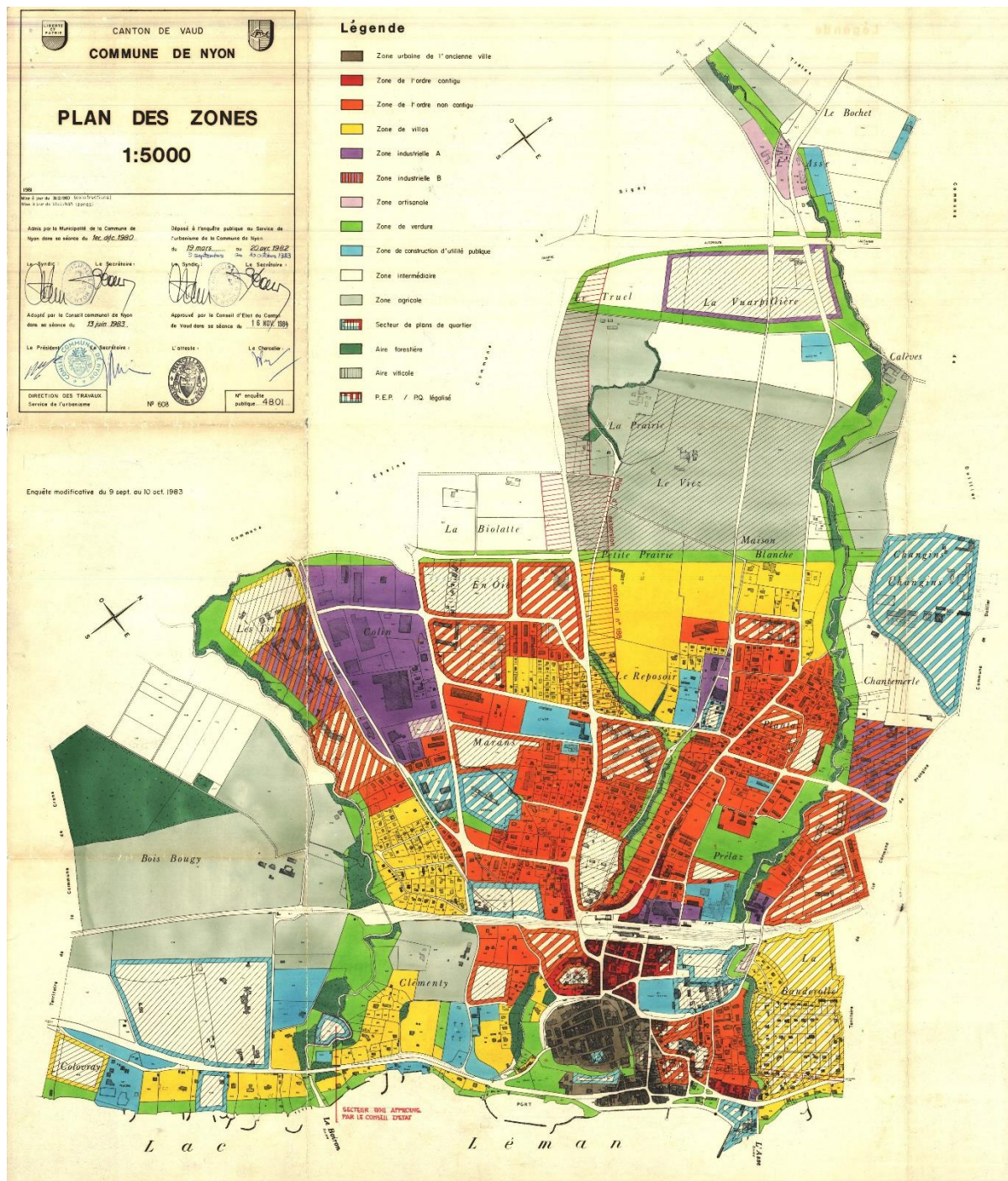


Fig. 2. Plan des zones, 1983 (www.cartolacote.ch). La parcelle est 643 indiquée comme soumise à un plan de quartier. La parcelle 672 est en zone de verdure.

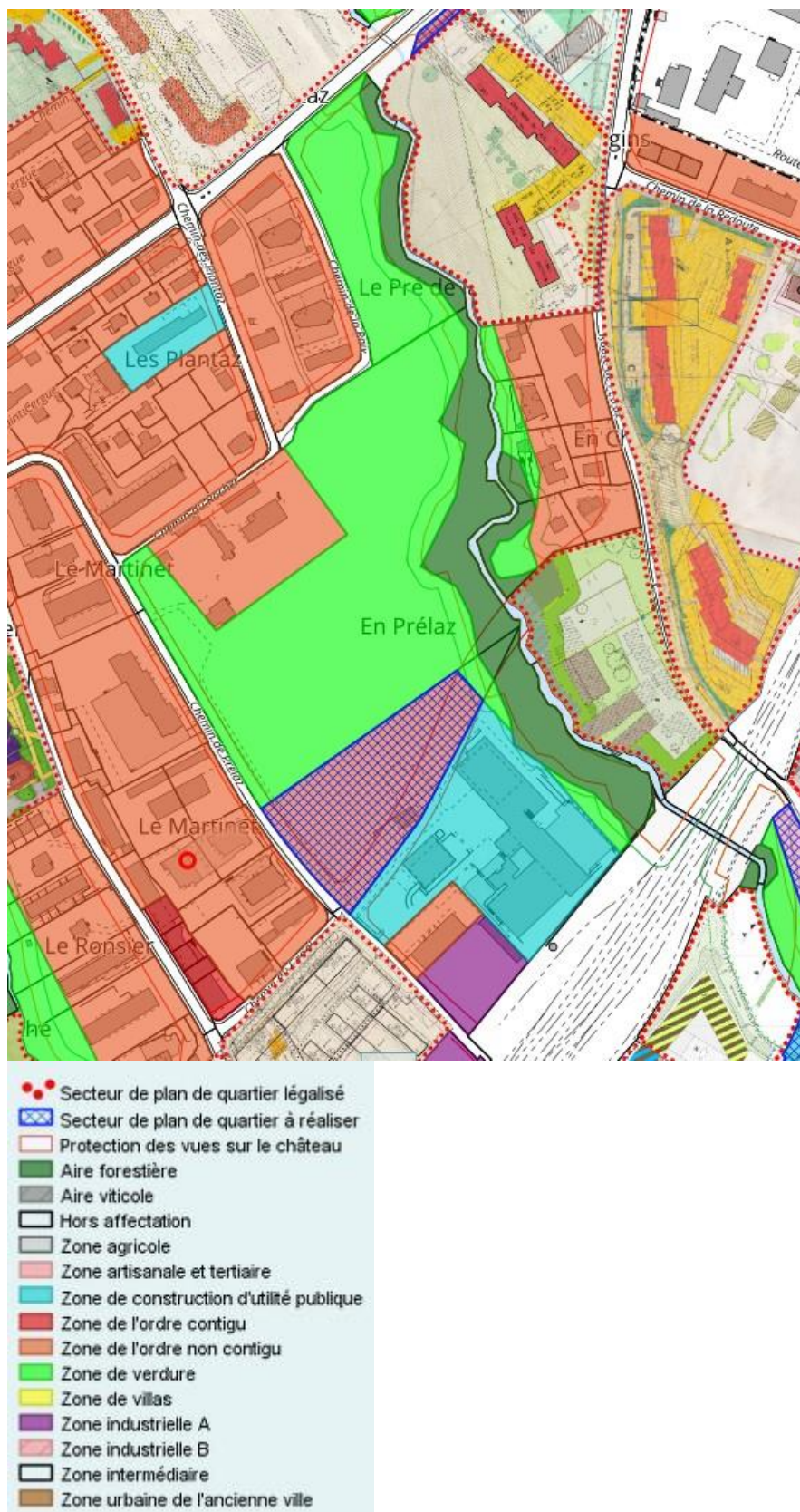


Fig. 2 bis. Plan de zones (www.geolacote.ch). La parcelle 643 est indiquée comme soumise à un plan de quartier. La parcelle 672 est en zone de verdure.



Affectation principale

Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT	Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
Zone d'habitation de faible densité 15 LAT	Zone des eaux 17 LAT
Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT	Zone de site construit protégé 17 LAT
Zone d'habitation de forte densité 15 LAT	Zone pour petites entités urbanisées 18 LAT
Zone d'activités économiques 15 LAT	Zone de desserte 18 LAT
Zone mixte 15 LAT	Zone ferroviaire 18 LAT
Zone centrale 15 LAT	Zone d'aérodrome 18 LAT
Zone affectée à des besoins publics 15 LAT	Zone intermédiaire 18 LAT
Zone de verdure 15 LAT	Aire forestière 18 LAT
Zone de tourisme et de loisirs 15 LAT	Aire forestière sylvo-pastorale 18 LAT
Zone de desserte 15 LAT	Zone militaire 18 LAT
Zone ferroviaire 15 LAT	Zone d'extraction et de dépôt de matériaux 18 LAT
Zone d'aérodrome 15 LAT	Zone de production d'énergie 18 LAT
Zone à options 15 LAT	Zone de tourisme et de loisirs 18 LAT
Zone agricole 16 LAT	Zone para-agricole 18 LAT
Zone agricole spécialisée 16 LAT	Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
Zone viticole 16 LAT	Zone de sport d'hiver 18 LAT
Zone agricole protégée 16 LAT	Affectation non renseignée
Zone viticole protégée 16 LAT	

Fig. 2 ter. Plan de zones (www.geo.vd.ch, 2025). La parcelle 643 est affectée en zon d'ordre non contigu et soumise à plan de quartier. La parcelle 672 au nord est affectée en zone de verdure.

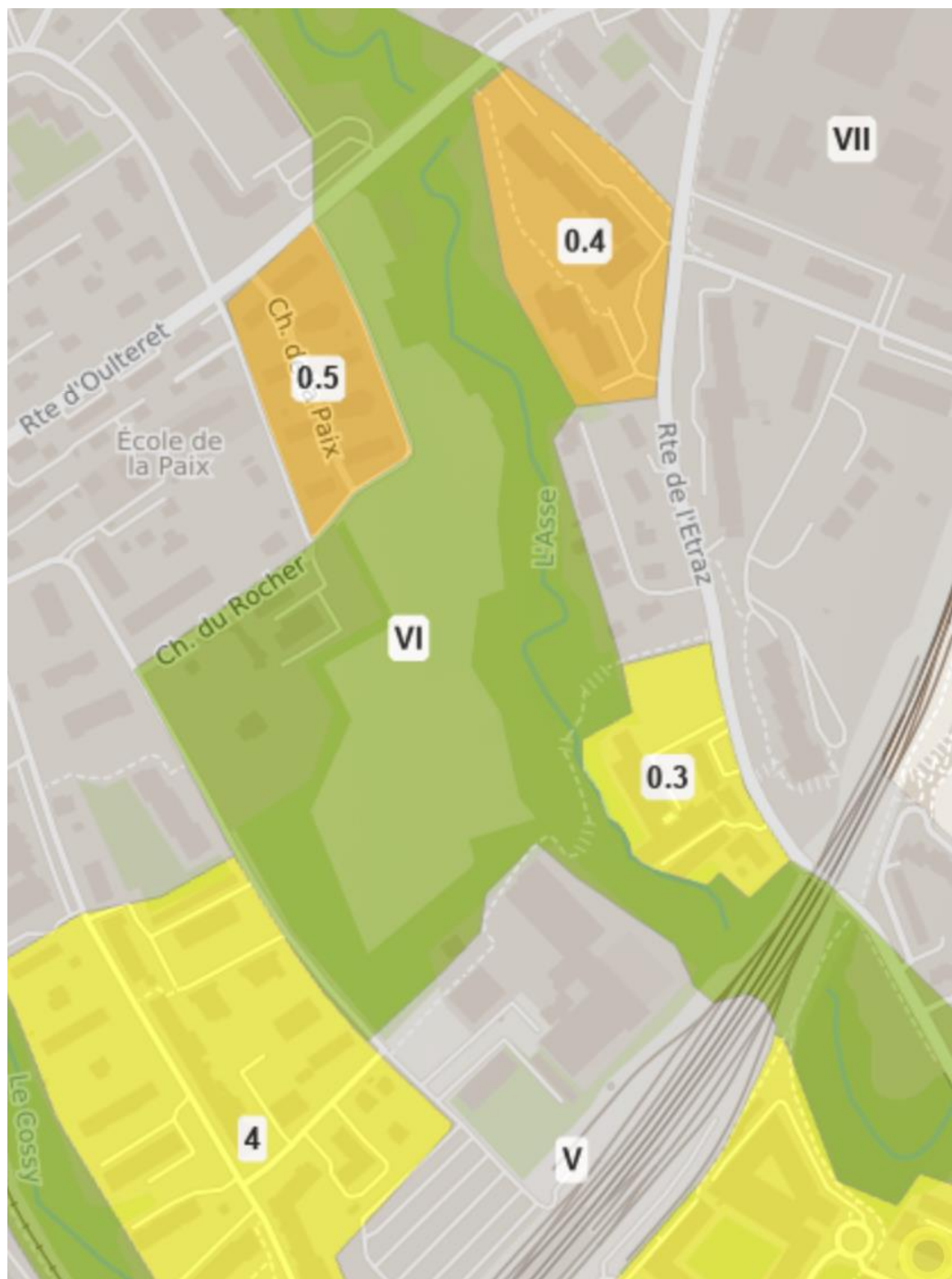


Fig. 3. Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) (www.geo.vd.ch). Le secteur indiqué par le chiffre « VI » est défini par l'ISOS de « signification prépondérante », avec un objectif de la sauvegarde « a » (conserver le caractère non bâti de l'environnement et sauvegarder l'état existant en tant qu'espace agricole ou libre, c'est-à-dire conserver la végétation et les constructions anciennes essentielles pour l'image du site ainsi que supprimer les altérations).



Fig. 4. Recensement architectural du canton de Vaud (www.recensementarchitectural.vd.ch). Les constructions au nord-ouest ont reçu des notes allant de 3 à 6 (intérêt local à sans intérêt). Le groupe scolaire au sud a reçu une note 4 (certain intérêt patrimonial).



Fig. 5. Plans de Nyon, 1808-1809 (ACV Gb 246/a 2, f° 36, détail). Entre l'actuel chemin de Prélaz et la rivière l'Asse, la propriété n'est formée que d'une seule parcelle. Au centre, une construction est indiquée comme « pavillon ». Peut-être s'agit-il de la première implantation de la maison chemin de Prélaz 17.



Fig. 6. Plans de Nyon, 1808-1809 (ACV Gb 246/a 2, f° 36, détail).



Fig. 8. 1^{ère} représentation topographique au 25'000^e, 1891 (swisstopo). La maison Prélaz 17 est indiquée avec une voie d'accès depuis l'ouest. Deux secteurs sont marqués comme fermés par une clôture, à l'ouest et au sud-est (jardin et place sur le cadastre de 1869, fig. 7). Il demeure aujourd'hui un fragment d'un mur en pierre à l'angle nord-ouest de la maison (voir photo plus bas, fig. 22). Les rives de l'Asse sont déjà signalées comme boisées.



Fig. 9. Photographie aérienne, 1933 (swisstopo). L'importante végétalisation qui suit le ch. de Prélaz du nord au sud est constituée. Aujourd'hui presque entièrement disparus, trois bosquets divisent le site d'est en ouest. Actuellement remplacé par du pâturage, les cultures agricoles suivent la même orientation est-ouest en lanières. En revanche, l'allée de tilleuls conduisant à la maison Prélaz 17 n'existe pas encore.



Fig. 9 bis. La parcelle 643 en 1952 (Archives cantonales vaudoises, PP 961/2749, photo Aéroport de Lausanne, détail). La maison Prélaz 17 possède alors une galerie au sud. A l'arrière-plan, les bâtiments agricoles et une série de logements collectifs toujours présents aujourd'hui.



Fig. 10. Les parcelles 643 et 672 en direction du nord (septembre 2025).



Fig. 11. Les parcelles 643 et 672 en direction du nord-ouest (septembre 2025).



Fig. 12. Les parcelles 643 et 672 en direction du nord-est (septembre 2025).



Fig. 13. Les parcelles 643 et 672 en direction du sud (novembre 2025).



Fig. 14. La parcelle 672 en direction de l'est (novembre 2025).



Fig. 15. Portail à l'angle sud-ouest de la parcelle 643 (septembre 2025).



Fig. 16. Portail au sud de la parcelle 672 (septembre 2025).

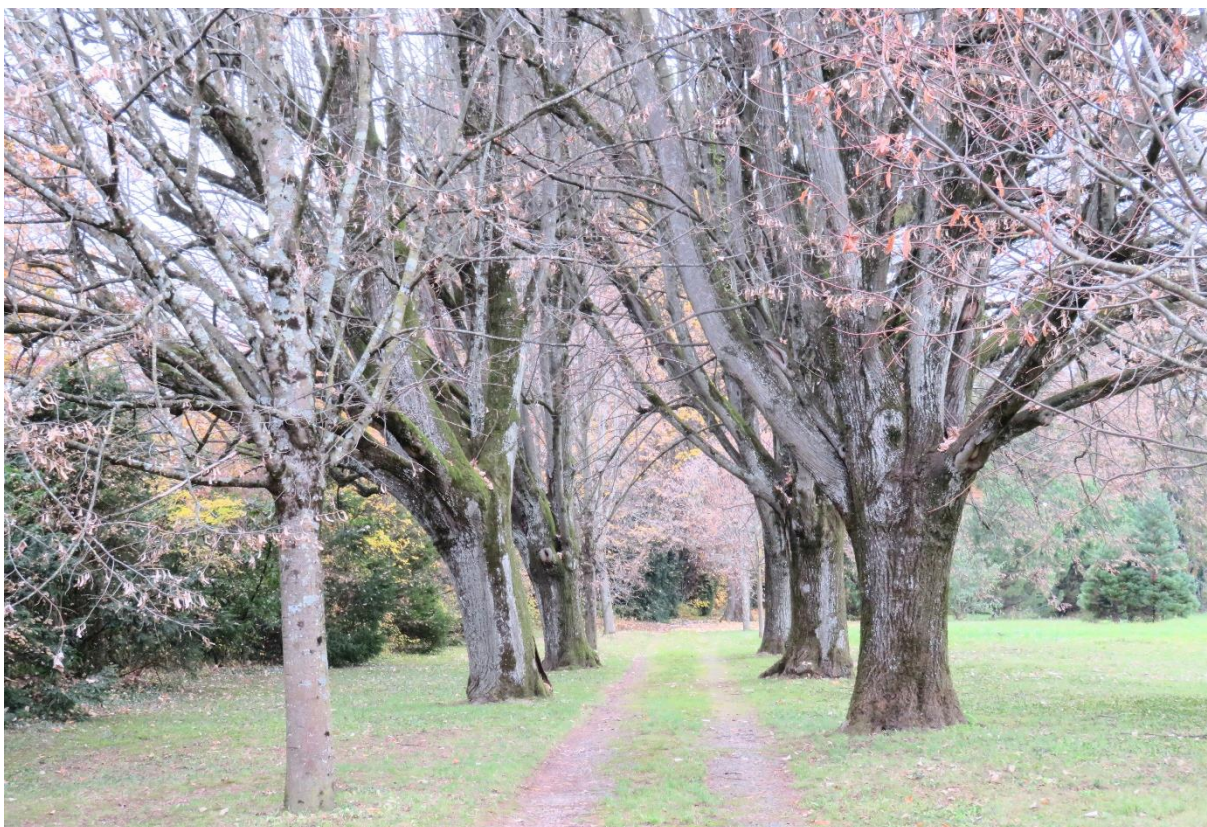


Fig. 17. Double alignement de tilleuls argentés suivant l'axe nord-sud (novembre 2025).



Fig. 18. Alignement de tilleuls communs suivant l'axe est-ouest (septembre 2025).



Fig. 19. Maison ch. de Prélaz 17, faces sud et ouest (novembre 2025).



Fig. 20. Maison ch. de Prélaz 17, faces nord et est (novembre 2025).



Fig. 21. Maison ch. de Prélaz 17, faces est et ouest (novembre 2025).



Fig. 22. Fenêtre en forme de serlienne, face ouest, et ancien mur de clôture à l'angle nord-ouest (novembre 2025). Le style néo-classique appliqué à certaines fenêtres indiquerait une date de construction antérieure à la fin du XIX^e siècle, plutôt dans la première moitié du XIX^e siècle.

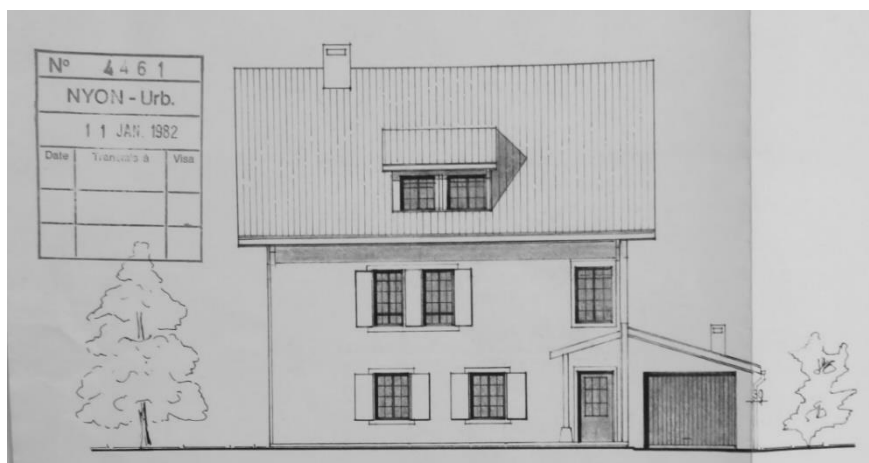


Fig. 23. Maison ch. de Prélaz 17, élévation sud, Jacques Suard arch., 30.11.1978 (Archives de la commune de Nyon).



Fig. 24. Maison ch. de Prélaz 17, élévation ouest, Jacques Suard arch., 30.11.1978 (Archives de la commune de Nyon).

Formé à l'EPUL, l'architecte Jacques Suard est extrêmement actif à Nyon, au point qu'il a la réputation d'avoir défini l'image de la ville pour la seconde moitié du XX^e siècle². Il est notamment l'auteur du quartier de la Combe, des résidences de la Vy-Creuse, du parking de la Duche et du centre sportif de Colovray. Il réalise également le centre scolaire du Rocher, voisin de la maison chemin de Prélaz 17 (fig. 35).

En 1978, il entame une procédure de transformation de la maison Prélaz 17 pour Gilberte Kruger³. Le chantier entraîne notamment la démolition d'une galerie couverte en mauvais état au sud, la création de deux lucarnes, le prolongement de la toiture du garage et la transformation de fenêtres en portes-fenêtres.

² SCHUERCH, Madeleine, « Jacques Suard a dessiné la moitié de la ville de Nyon », *24 heures*, 7.3.2012 ; MAILLARD, Maximilien, « Jacques Suard, maître bâtisseur de Nyon », *La Côte*, 30.12.2024.

³ Archives de la commune de Nyon, dossier enquête, ch. de Prélaz, au Petit Rocher, 1978-1983, cote 4461.



Fig. 25. Haie à l'ouest de la parcelle 643 (septembre 2025).



Fig. 26. Portail de la maison ch. de Prélaz 27 (novembre 2025).



Fig. 27. Chemin de Prélaz 27, face sud (RAC, fiche 471, 2010). Cette maison est dotée de la note 3 par le recensement architectural du Canton, ainsi qu'un pavillon en bois situé au nord-ouest.



Fig. 28. Chemin de Prélaz 27, face nord (RAC, fiche 471, 2010).



Fig. 29. Chemin du Rocher, au nord du secteur étudié (novembre 2025).



Fig. 30. Chemin du Rocher 5a-5c, construction vers 1910 (novembre 2025).



Fig. 31. Chemin du Rocher 7-9, construction vers 1950, transformation en 2002 (novembre 2025).



Fig. 32. Chemin du Rocher 11, , construction vers 1950, transformation en 2020 (novembre 2025).



Fig. 33. Chemin de la Paix 1-4, ensemble construit en 1960-1965 (novembre 2025).



Fig. 34. Jardins familiaux au nord du secteur étudié (novembre 2025).



Fig. 35. Groupe scolaire du Rocher, ch. de Prélaz, en 1980 (ETH Library Zurich, photo Patrick Lüthy). Construit en 1975 par l'architecte Jacques Suard selon le système CROCS, cet ensemble a reçu la note 4 au recensement architectural du canton de Vaud. La maison Prélaz 17 est alors en chantier.



Fig. 35 bis . Groupe scolaire du Rocher, ch. de Prélaz (RAC, fiche 451, 2010).

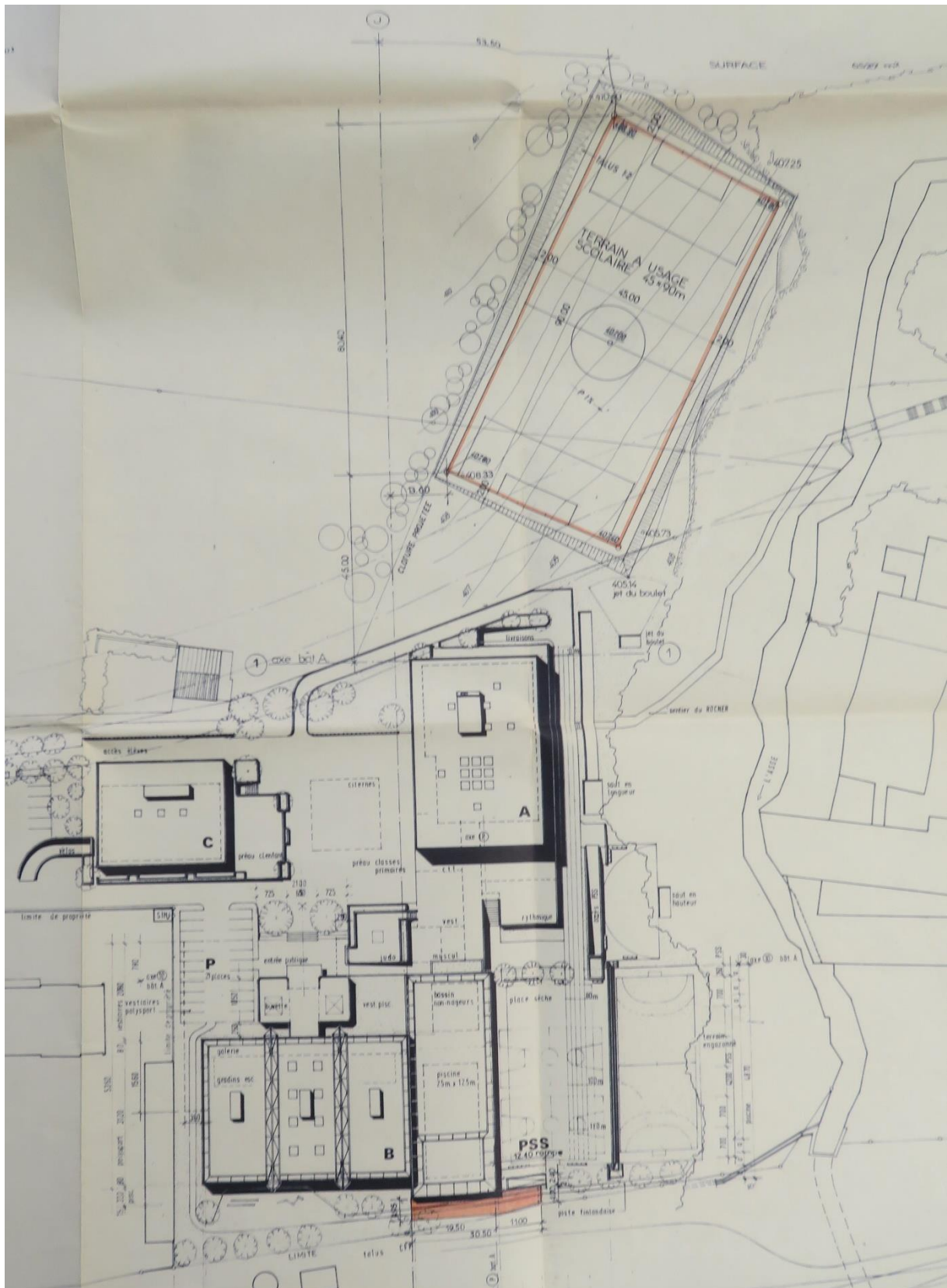


Fig. 36. Aménagement d'un terrain de football, Jacques Suard arch., 11.1.1977 (Archives de la commune de Nyon). Cet équipement est réalisé à cheval sur les parcelles 643 et 672, propriété de Gilberte Kruger. Il entre cependant en conflit avec les limites des constructions prévues pour la réalisation de la petite ceinture routière, approuvée le 23.2.1973. Le projet de ceinture est cependant abandonné par le nouveau plan directeur de circulation en 1978. Le terrain de football a été désaffecté vers 2010. Il en reste comme trace un grillage pare-ballon.

Conclusion

Depuis le début du XIX^e siècle, le lieu-dit en Prélaz, constitué principalement par les parcelles 643 et 672, se définit comme un grand espace dégagé consacré à l'agriculture. La végétation s'étendant le long de l'Asse est déjà présente en tout cas depuis la fin du XIX^e siècle. Le grand alignement d'arbres nord-sud le long du chemin de Prélaz est certainement établi au début du XX^e siècle. Dans l'entre-deux-guerres, l'espace central est divisé d'est en ouest par trois rangées de plantations aujourd'hui disparues. Le sol est consacré à différentes cultures sur des parcelles de forme rectangulaire, orientées également selon un axe est-ouest.

L'axe nord-sud constitué par le chemin de Prélaz est une voie ancienne qui apparaît sur les plans dès le début du XIX^e siècle. En revanche, la partie du chemin de Prélaz menant au numéro 17 et le chemin du Rocher ne sont tracés que progressivement au cours du XIX^e siècle.

Plusieurs constructions de périodes et de types différents se répartissent autour du site. La maison chemin de Prélaz 17 est construite au cours du XIX^e siècle, peut-être en raison de la forme donnée à certaines fenêtres dans la première partie du siècle. Elle a cependant été lourdement rénovée en 1978 par l'architecte Jacques Suard. Elle n'a pas encore été prise en compte par le recensement architectural du canton de Vaud, mais selon les critères actuels les Services du recensement architectural lui attribueraient *a priori* une note 4.

Au nord du site, se dresse le bâtiment chemin de Prélaz 27, une vaste maison de campagne construite dans les années 1860 et dotée de la note 3 au recensement architectural du Canton, comme un pavillon en bois situé à proximité. Plus à l'est, chemin du Rocher 5-11, un ancien ensemble rural comprend une maison d'habitation, des écuries, une ferme et une grange, construites entre 1910 et 1950. L'ensemble a perdu toute vocation agricole et aujourd'hui, après de lourdes transformations, est principalement destiné à des services de santé. Le recensement architectural a attribué aux différents objets constituant l'ensemble des notes 4 ou 6. Tout au nord, chemin de la Paix 1-4, s'aligne une série d'habitations collectives à loyer économique réalisée dans les années 1960. Cet ensemble n'a pas encore fait l'objet du recensement architectural. En outre, trois portails anciens se répartissent sur le pourtour du site, donnant accès aux parcelles 643 et 672 au sud-ouest et au chemin de Prélaz 27 au nord-ouest.

Tout au sud, a été aménagé le groupe scolaire du Rocher en 1975 par l'architecte Jacques Suard. Doté d'une note 4 par le recensement architectural, cet ensemble est très représentatif de son époque par la mise en application fidèle du système de construction CROCS (Centre de rationalisation et d'organisation des constructions scolaires).

En résumé, les éléments historiques les plus intéressants composant le site sont constitués de l'arborisation occupant les rives de l'Asse, les alignements de tilleuls s'étendant du nord au sud le long du chemin de Prélaz, les chemins donnant accès au chemin de Prélaz 17 et 27, les maisons chemin de Prélaz 17 et 27, ainsi que le pavillon en bois à proximité, et le groupe scolaire du Rocher.

Bibliographie

Archives communales de Nyon

- Police des constructions, ch. de Prélaz 17, 1953, cote 1494.
- Dossier enquête, En Prélaz, 1978-1980, cote 4422.
- Dossier enquête, ch. de Prélaz, au Petit Rocher, 1978-1983, cote 4461.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

- Plans de Nyon, Alexandre Roger, 1808-1809 (Gb 246/a 2).
- Plans de Nyon, Jean Reymond-Corboz, 1866-1868 (Gb 246/b 1/2).

Recensement architectural du canton de Vaud (RAC)

- Chemin de Prélaz 27, fiche 471, 2011.
- Collège du Rocher, chemin de Prélaz, fiche 450/451, 2010

Etudes

CAGNON, Benjamin, *Rapport de végétation arborée et calcul des montants compensatoires. Chemin de Prélaz 17– Parcelle 643*, 2025 (non publié).

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) (www.geo.vd.ch).

JAUNIN, Dimitri, DROUILLES, Judith, *Commune de Nyon. PA En Prélaz. Pesée des intérêts ISOS. Provisoire*, 2025 (non publié).

MAILLARD, Maximilien, « Jacques Suard, maître bâtisseur de Nyon », *La Côte*, 30.12.2024.

SCHUERCH, Madeleine, « Jacques Suard a dessiné la moitié de la ville de Nyon », *24 heures*, 7.3.2012.

SUARD, Jacques, *Mémoires d'un architecte*, Nyon, 2023.